



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL MARDI 07 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le mardi 07 février à 18h00 à la salle des fêtes de Selles-sur-Cher, sur convocation du Président, en date du 17 janvier 2023.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental.

| | | | | | |
|---------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------|
| ANGE | Patrice BLONDEAU | GIEVRES | Marie-Thérèse DRUESNE | SAINT-AIGNAN | Eric CARNAT |
| BILLY | Jean-Marc NORBERT | GIEVRES | Françoise GILOT-LECLERC | SAINT-JULIEN-DE-CHEDON | Jean-Claude HENAULT |
| CHATEAUVIEUX | Nicolas BARRAS | LANGON / CHER | Sylvain DURAND | SAINT-LOUP-SUR-CHER | Pierre BARBE |
| CHATRES-SUR-CHER | Sylvie DOUCET | LASSAY-SUR-CROISNE | Michel BAUD | SASSAY | Sylviane TURMEAUX |
| CHISSAY-EN-TOURAIN | Philippe PLASSAIS | LE CONTROIS EN SOLOGNE | Quentin LEGOUY | SASSAY | Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED |
| CHOUSSY | Sylvie BOREL | MEHERS | Gilles LIONS | SEIGY | Pedro BACHLER |
| COUDES | Anne BOURDIN | MENNETOU-SUR-CHER | Martine TONNARD | SELLES-SUR-CHER | Stella COCHETON |
| COUFFY | Stéphanie SICAULT | MEUSNES | Daniel SINSON | VALLIERES-LES-GRANDES | Eric LACROIX |
| COUFFY | Gérald LEVIER | MONTHOU-SUR-CHER | Marceau MARQ | VILLEFRANCHE-SUR-CHER | Bruno MARECHAL |
| COURMEMIN | Edwige DUVAL | MONTRICHARD VAL DE CHER | Bernadette DESGRANGE | VILLEFRANCHE-SUR-CHER | Nelly ANTOINE |
| FAVEROLLES-SUR-CHER | Elisabeth AUGÉ | POUILLE | Alain GOUTX | VILLEHERVIERS | François CAVALIE |
| FRESNES | Patrick GAUTIER | PRUNIER-SUR-CHER | Aurelien BERTRAND | Canton de SELLES SUR CHER | Christophe THORIN |

Procurations :

| | | | | | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------|----------------------|
| MAREUIL-SUR-CHER | Annick GOINEAU | Pouvoir à C THORIN | OISLY | Christian FINOT | Pouvoir à Mme BOREL |
| MONTRICHARD VAL DE CHER | Jean-Claude GAGUEUX | Pouvoir à M GUESNARD | SAINT-JULIEN-SUR-CHER | Romain SOURIOUX | Pouvoir à Mme DOUCET |
| NOYERS-SUR-CHER | André COUETTE | Pouvoir à M NORBERT | Canton de SAINT AIGNAN | Philippe SARTORI | Pouvoir à Mme BEAU |

Étaient excusés :

| | | | |
|------------------------|-------------------|-----------------------|------------------|
| LE CONTROIS EN SOLOGNE | Béatrice HUC | OISLY | Florence DANIAU |
| LE CONTROIS EN SOLOGNE | Sabrina COMPAIN | ROMORANTIN-LANTHENAY | Jeanny LORGEUX |
| LE CONTROIS EN SOLOGNE | Pascale TETOT | SAINT-JULIEN-SUR-CHER | Florence MALLIET |
| LANGON | Philippe VERNEUIL | SEIGY | Guy DUCHOSSOIS |
| MAREUIL-SUR-CHER | Cédric DEVANNE | | |

Assistaient également au Comité Syndical :

Jean-Luc BROUTIN, *Président du conseil de Développement* _ François GAUTRY, *Maire de Lassay-sur-Croisne* _ Bénédicte JOULAN, *Maire de Rougeou* _ Christine JULIEN, *adjointe de Rougeou* _ Patrick GIBAUT, *Maire de Meusnes* _ Julien BEAUDON, Directeur _ Valérie CHAPEAU, Cheffe de Projet Pays d'Art et d'Histoire _ Natacha GUERIN, Assistante de Direction _ Emmanuel CHARONNET, chargé de mission CEP _ Audrey LEGROS, Chargé de mission CRTE.

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET – 6^{ème} vice-présidente

ORDRE DU JOUR

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

A. Information/synthèse du débat des orientations budgétaires issue du bureau du 25/01/2023

2. CRST

A. Etat des consommations engagements du CRST année 6

B. Calendrier de fin de contrat régional de solidarité territoriale et échéancier de travail

3. CEP/ COT Enr

A. Information sur la journée Bus ADEME Tour prévue le 15 mars 2023 sur le territoire

B. Bilan d'activités CEP/CotEnr 2022 et échéances fin de COT Enr 1.0

C. Information sur la tenue de la prochaine commission énergie du Pays

4. PAH

A. Présentation du programme d'animation pour la saison PAH 2023

B. Présentation des modalités de travail pour établir le bilan des 9 années d'actions du PAH dans la perspective du renouvellement du label PAH en 2024

5. LEADER

Information sur le démarrage de la prochaine programmation LEADER 2023-2027

6. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

A. Présentation de Monsieur Jean-Luc BROUTIN (nouveau Président)

B. Nouvelles mobilisations du conseil de développement (PAT, LEADER, Energie, Santé, CRST...)

7. QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 18h10.

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence. Il fait ensuite la lecture des personnes excusées ayant donné leur pouvoir.

Christophe THORIN remercie la municipalité de Selles-sur-Cher et Madame la Maire, Stella COCHETON, pour l'accueil du Comité Syndical au sein de sa salle des fêtes.

Le Président présente ensuite les derniers chiffres de la population DGF concernant le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : **49 communes pour 86 760 habitants (DGF 2022)**

Le Pays regroupe 2 EPCI :

Communauté de communes Val de Cher-Controis (51 271 habitants) et Romorantinais-Monestois (35 489 habitants)

Un pôle de centralité : Romorantin-Lanthenay - 18 619 habitants

Christophe THORIN énonce l'ordre du jour.

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le Président rappelle en préambule les 6 principales missions du Pays :

→ *La contractualisation régionale* : suivi et animation du Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023 (échéance 13/10/2023)

→ *L'animation-gestion du programme européen LEADER 2023-2027* porté par le GAL vallée du Cher-Romorantinais (à partir d'avril 2023)

→ *La programmation et l'animation du label Pays d'art et d'Histoire*

→ *L'animation du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP)/Cot Enr*

→ La coordination aux côtés de la région du comité d'itinéraire dédié à la *mise en tourisme de la véloroute Cœur de France à vélo*

→ *L'élaboration du programme d'actions du projet alimentaire de Territoire (PAT) du Pays*

Le président insiste sur l'importance de la période charnière qui s'ouvre. En effet, durant l'année 2023, le Pays portera un nouveau programme LEADER ; établira le bilan et clôturera le CRST actuel et sera mobilisé aux côtés des EPCI dans la préparation de la nouvelle contractualisation de l'actuel CRST ; et en 2024, le label d'Art et d'Histoire arrivera à son terme.

Christophe THORIN fait ensuite la lecture des **propositions du Bureau concernant les orientations budgétaires 2023** :

A. Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2023

LES DÉPENSES DE PERSONNELS : 418 500 € (pour rappel : 409 850€ OB 2022)

Directeur-Agent de Développement, assistante-comptable, chargé(e)s de mission LEADER, cheffe de projet PAH, CEP/CotEnr, ...

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL - FRAIS DE STRUCTURES : 206 220 € (pour rappel : 184 530€ OB 2022)

>>>Dont programmation et études : 70 000€

La réalisation d'un observatoire de la restauration collective à l'échelle du Pays en collaboration avec le Pays Vendômois et le Pays des Châteaux (6000 €)

L'étude Veille santé (Obs 41) (6 500 €)

L'enquête réseau de chaleur et recensement des équipements de chauffage+ additif étude sur le potentiel photovoltaïque (15 000 €)

L'étude CLIMAGRI (25 000 €)

L'élaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays VCR et le Pays de Grande Sologne (5000€)

Le programme d'actions PAT, intervention dans les écoles pilotes CDPNE + formation BIO CENTRE (12 500 €)

Le Président souligne la baisse du montant consacré aux études en 2023, par rapport à l'année précédente.

LES AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL : 12 400 € (pour rappel : 11 510€ OB 2022)

Correspondant aux loyers, aux charges, aux frais de télécommunications, d'affranchissements...

B. Les dépenses d'investissement prévues pour 2023

LES MONTANTS : 47 886.10€ (pour rappel : 38 737.59€ OB 2022 / 0€ réalisé)

Acquisition de logiciels de comptabilité ; remplacement du véhicule de service vieillissant Citroën C3; renouvellement de licences; etc...)

C. Les recettes de fonctionnement prévues pour 2023

LES CHARGES DE PERSONNEL - RECETTES PRÉVISIONNELLES : 214 656€ (pour information : 68 229 € réalisés 2022)

Agent de développement et assistante

Participation du Conseil régional (subvention en fonctionnement sur l'enveloppe CRST 6 ans) : **22 267€** reliquat restant pour 2023

Le Président rappelle qu'à compter de 2024, la Région ne participera plus au financement, pour partie, du poste d'assistante.

Financement poste LEADER

Versement en 2023 des subventions non perçues pour l'animation 2021 et 2022 : **53 734€**

Chargée de mission PAH

Versement en 2023 des subventions non perçues pour l'animation 2021 et 2022 : **94 536€**

Le Président signale que le retard de versement de ses subventions LEADER incombe au Pays.

Financement DRAC

Subvention DRAC : **2 119 €**

Conseil départemental du Loir-et-Cher : 27 000 €

DRAAF : Ingénierie dédié pour l'animation du Projet alimentaire de territoire : 15 000 €

LES COTISATIONS DES COMMUNES ET EPCI – STABILITE

Christophe THORIN annonce une stabilité des participations, liée à stabilité de la population du Territoire :

| | 2022 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Coût par habitant | 2,5 €/hab | 2,5€/hab |
| Total des participations communes et CC | 217 055 € | 216 900€ |
| Stable avec variation pop | 86 822 Hab | 86 760 Hab |

D. Proposition du Bureau pour les orientations budgétaires du Pays en 2023

| Dépenses prévisionnelles | | Recettes prévisionnelles | |
|---|--------------------|--|--------------------|
| taux de participation stable (2,5 €/hab:1€ communes,1,50€ CC) | | | |
| Charges à caractère général + autres charges de gestion courante + dépenses imprévues + dotation aux amortissements | 249 620,88€ | FEADER : | 148 270€ |
| | | - poste animatrice Leader (année 2021 /2022) | 53 734 € |
| | | - Animation PAH (base salaire 2021 +2022 - dernière année) | 94 536€ |
| | | Sub étude LEADER 19.1 | 16 000 € |
| | | Financement CotEnr | 8 500 € |
| | | Excédent de fonctionnement reporté | 211 331,88€ |
| Charges de personnel et frais assimilés | 418 500€ | CONSEIL REGIONAL : | 37 000€ |
| | | - postes Directeur/agent de développement + assistante | 22 000 € |
| | | - PAT | 15 000€ |
| | | CD 41 | 27 000€ |
| | | DRAC | 2 119€ |
| | | Recettes PAH | 1 000 € |
| | | Participations : Communes/ CC | 216 900 € |
| TOTAL | 668 120,88€ | TOTAL | 668 120,88€ |

Le Président, Christophe THORIN, propose aux membres du Comité Syndical d'engager le débat sur les orientations budgétaires 2023 qui viennent d'être présentées, avant de se prononcer sur le budget 2023 qui sera soumis au vote lors du Comité Syndical du **15 mars 2023**.

Il est pris acte du débat qui n'a fait l'objet d'aucune remarque de l'assemblée, qui vote à l'unanimité la tenue du débat des orientations budgétaires 2023.

Le Président remercie les membres du Comité Syndical.

2. CRST – CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Christophe THORIN donne ensuite la parole au Directeur, Julien BEAUDON, afin qu'il fasse la présentation du point portant sur le CRST.

A. État des consommations d'engagements du CRST - 6ème année

- ✓ Près de 78% des crédits ont été engagés
- ✓ 135 projets ont été financés dans ce contrat régional de 4^{ème} génération

| | | Taux d'engagement |
|--|---------------------|-------------------|
| Enveloppe initiale Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) | 11 713 500€ | 100 % |
| Crédits engagés à mi-parcours 16 04 21 | 6 042 694 € | 52% |
| TOTAL DES CREDITS ENGAGES SUR ENVELOPPE TOTALE (au 25 01 2023) | 9 184 550€ | 78% |
| <i>Crédits non engagés</i> | <i>2 528 950€</i> | <i>22%</i> |
| Investissements subventionnés | 30 760 000 € | |

Julien BEAUDON fait la lecture de l'état d'engagement des crédits du CRST actuel, et explique qu'avec les projets en cours d'études et en attente de validation, le taux d'engagement devrait être de 92% en fin de contrat en octobre prochain.

Le Directeur détaille ensuite les crédits engagés par grands axes, notamment l'axe A qui porte sur le développement de l'emploi et de l'économie et dont la quasi-totalité des crédits a été injectée dans des projets locaux. Il rappelle également l'investissement de la Région à hauteur de 560K€ pour Cœur de France à vélo sur le Territoire.

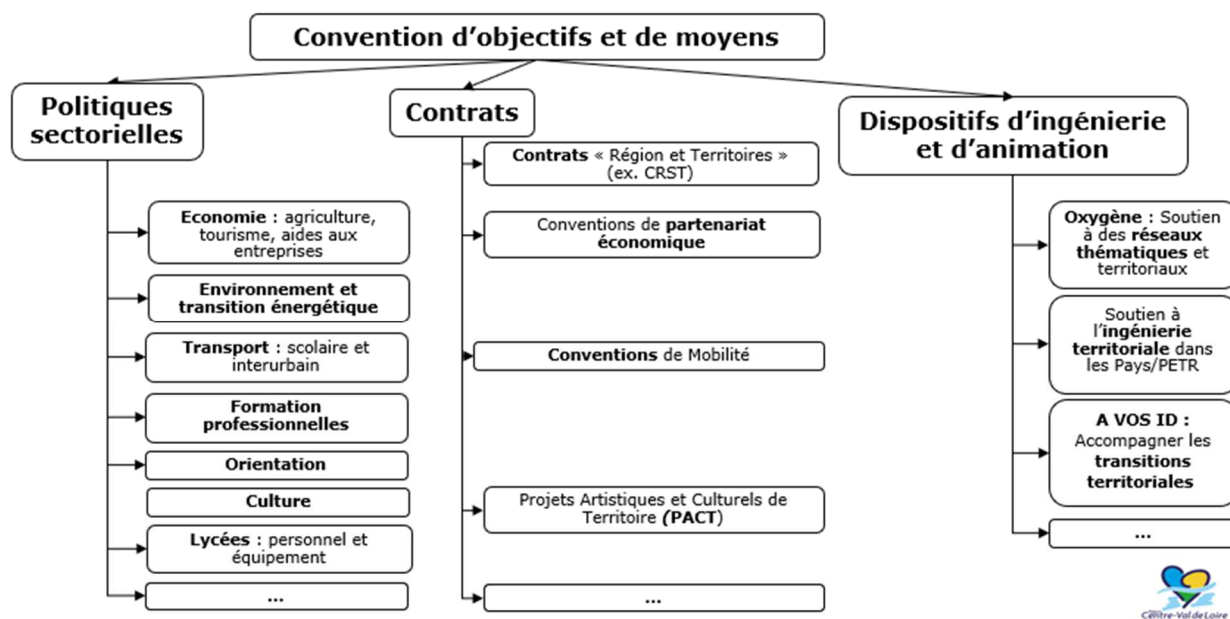
Enfin, le Directeur précise aux représentants des communes présents qu'il reste encore 15% de l'enveloppe sur la trame verte et bleue et la biodiversité à utiliser ; environ 250K€ sur l'enveloppe Energetis et 392K€ pour « A vos ID ».

Un point de vigilance est porté à l'attention des membres du Comité Syndical : la nécessité d'engager impérativement les crédits réservés au PRU (Programme de Renouvellement Urbain) de Romorantin-Lanthenay sur le CRST actuel avant le 13 octobre 2023.

B. Modalités de mise en œuvre de la Convention d'Objectifs et de Moyen du bassin de vie du Pays par la Région.

Julien BEAUDON explique que la prochaine contractualisation avec la Région s'organisera avec les EPCI sur la période 2024/2030. A l'échelle régionale, une enveloppe globale de 400M€ sera consacrée à la contractualisation avec les territoires.

Au sein de la feuille de route élaborée par la Région, cette dernière a précisé qu'il faudra veiller à établir en temps voulu une coordination entre le contenu de la convention d'objectifs et de moyens élaborée par les EPCI et le Pays et les futurs travaux du SCOT portés par la nouvelle entité territoriale créée à cet effet (Syndicat du SCOT).



C. Calendrier de fin de contrat régional de solidarité territoriale et échéancier de travail

La Région présentera prochainement le détail précis de cette nouvelle contractualisation lors d'une réunion qui se tiendra le jeudi 09 mars 2023 à l'Hôtel de Ville de Blois, en présence des membres du Bureau qui sont invités.

Le contrat sera signé avec chaque EPCI, pour une durée de 2 X 3ans.

Un retour complet sur ce sujet sera fait lors du Comité Syndical du 15 mars 2023.

Le Président donne la parole au conseiller en Energie Partagée dont le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin s'est doté en juillet dernier, Emmanuel CHARONNET.

3. CEP / COT EnR

** En annexe 1 le contenu complet de la présentation faite lors du comité Syndical*

A. Information sur la journée « Bus Ademe Tour »

L'ADEME organise sur la région, du 06 au 17 mars prochain, une tournée en bus proposant aux élus et professionnels une 30aine de visites inédites d'installations ENR (bois ; solaire ; géothermies).

Sur notre Territoire, la journée de l'Ademe Tour aura lieu le 15 mars, de 10h30 à 17h, au départ de Noyers sur Cher et proposera la visite de 3 chaufferies bois à :

- La Mairie et l'école de Chissay en Touraine
- La Mairie de Selles sur Cher
- Le château de la Morinière à Mur de Sologne

B. Bilan d'activités CEP / COTEnR

Emmanuel CHARONNET indique un accroissement d'activité en raison de la crise énergétique qui augmente les besoins des communes et la mise en place du décret tertiaire. Cela entraîne des délais de restitutions allongés et une priorisation de l'accompagnement qui se fera en fonction du potentiel d'économie d'énergie, quel que soit la taille démographique de la commune.

Il présente ensuite la vingtaine de dossiers suivis par le Pays depuis juillet 2022 :

- 9 pré-diagnostics énergétiques en cours de réalisation, couvrant une 40aine de bâtiments au total. Les principaux objectifs : la priorisation de la rénovation thermique et le changement de système de chauffage à énergie fossile (Angé ; Chatillon/Cher ; Couddes ; Gièvres ; Meusnes ; Romorantin ; St Aignan ; Sassay)
- 9 projets en cours d'accompagnement technique, avec pour objectifs la continuité de l'information entre les différentes phases du projet et des conseils techniques (Lassay-sur-Croisne ; Méhers ; Meusnes ; Montrichard ; Romorantin ; St Julien sur Cher ; Seigy ; Villeherviers)
- 2 études d'opportunité géothermie sont également en cours de réalisation, à Noyers sur cher et Montrichard. Les objectifs étant l'évaluation technique, économique et environnemental des projets.
- 1 accompagnement subventions en cours pour la commune de Gy en Sologne.
- 3 projets instruits via le CRST au titre de la subvention Energétis (Vallières les grandes ; Sassay ; Chissay en Touraine).

Une présentation schématique des pourcentages de déperdition de chaleur sur un bâtiment type datant des années 70 est ensuite présenté aux membres du Comité Syndical, afin notamment d'attirer l'attention sur l'importance des bons choix d'investissement en termes d'isolation (ex : toiture avant fenêtres...)*.

C. Le décret tertiaire

Le conseiller en Energie Partagée évoque ensuite le nouveau décret tertiaire, dont l'objectif est d'atteindre d'ici 2050 plus de 62% de baisse d'énergie consommée, avec un palier imposé entre 2015 et 2030 atteignant les 39% de baisse des consommations d'énergie.

D. Commission Energie du Pays

Une réunion de la Commission Energie, animée par le CEP, sera mise en place durant la seconde quinzaine de mars 2023, à la suite du prochain Comité syndical.

Pour rappel, la commission est composée d'élus référents, de l'Ademe, de consulaires et de personnes ressources du Conseil de développement.

En fin de présentation, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Maire de la commune de Sassay, prend la parole pour remercier l'accompagnement apporté par Emmanuel CHARONNET à sa commune et se félicite que le Pays se soit doté d'un conseiller en Energie Partagée, poste qui apporte un réel soutien sur les projets ENR pour les communes du Territoire.

4. PAH – PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Président donne ensuite la parole à Valérie CHAPEAU afin de présenter les activités du Pays d'Art et d'Histoire.

A. Programme d'animation 2023

Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois :

- Châtres-sur-Cher (8 mai) : conférence sur la ligne de démarcation (Philippe Gaultier) ;
- Romorantin-Lanthenay : visite des parcs du centre-ville le samedi 3 juin, dans le cadre de Rendez-Vous aux Jardins (en partenariat avec Sologne Nature Environnement)
- Saint-Loup-sur-Cher (4 dates) : château de Sauveterre.

Communauté de communes Val de Cher-Controis :

- Présentation du bourg de Sassay (4 dates) ;
- Présentation du bourg de Pouillé (4 dates) ;
- Présentation de l'église de Châtillon-sur-Cher (4 dates).

B. Bilan et perspective de renouvellement du label PAH en 2024

La labellisation PAH arrivera à son terme en septembre 2024. Afin d'estimer la pertinence pour le Pays de renouveler ou non ce label, la cheffe de projet indique qu'à la demande des membres du Bureau, elle est en train d'établir un bilan exhaustif des actions du Pays d'Art et d'Histoire menées entre le 11 septembre 2014 et le 1^{er} juin 2023. Ce bilan sera présenté aux élus avant l'été 2023.



0 - Février 2023 début d'élaboration du bilan PAH (2014-2023)

1 – 1^{er} semestre 2023 : Réunions des commissions de travail autour du bilan et souhaits du Territoire pour les 10 ans à venir

2 - 2^{eme} semestre 2023 : synthèse du projet, prospective et perspectives budgétaires à 10 ans

3 – mi 2024: dépôt du projet et présentation en CRPA*

AU FINAL: Septembre 2024: Décision du CRPA sur le renouvellement ou non du label PAH du PVCR

* Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

Le niveau d'exigence de la DRAC sera donc très élevé au moment de l'examen de notre **potentielle** candidature et après échanges avec la DRAC, nous sommes loin d'être garanti du renouvellement de notre label.

5. LEADER

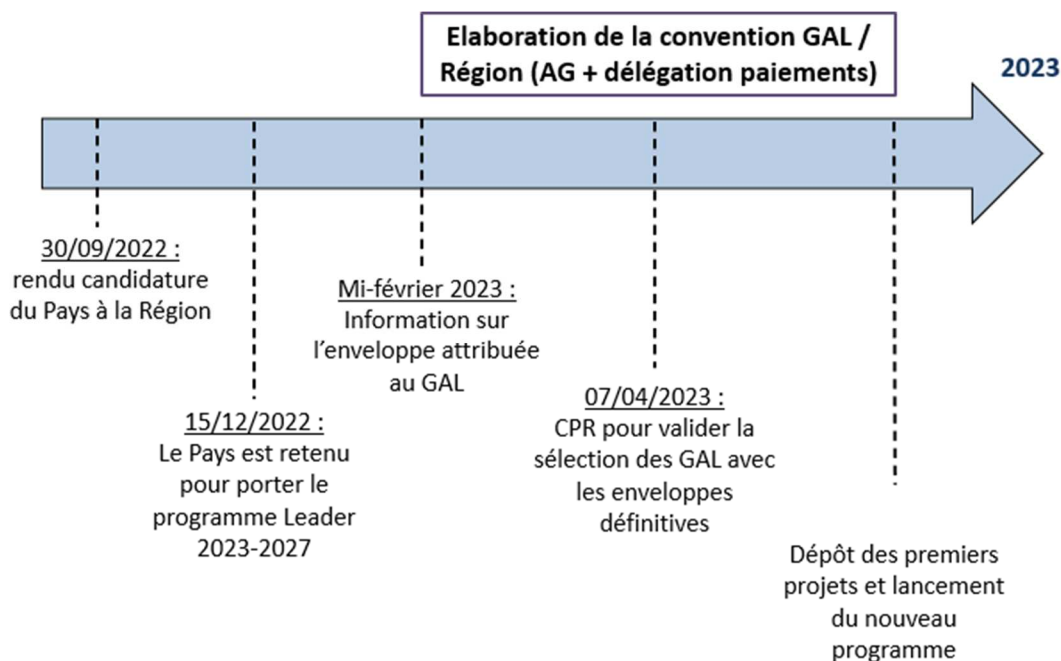
Le Président excuse Camille GILLET, absente à ce comité syndical, et présente le point LEADER :

→ Leader 2014-2022 :

Dernières programmations de dossiers possibles : mars 2023 (au lieu de décembre 2022).

→ **Candidature Leader 2023-2027 :**

- . Dépôt du dossier de candidature le 28 septembre 2022. **Le Pays de la vallée du Cher et du romorantinais a été retenu pour porter le prochain programme Leader** : le conventionnement entre la Région et les différents territoires retenus se mettra en place à partir de mi-mars.
- . Démarrage du prochain programme le 1^{er} avril 2023.
- . Nouveau Comité de programmation pour le prochain programme.



6. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Président rappelle le rôle prépondérant du Conseil de Développement, qui porte la voix de la Société civile, et qui va être amené à être sollicité de plus en plus régulièrement sur des questions concernant le territoire, comme sur le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ou le Projet alimentaire de Territoire (PAT) dont le Pays est également dépositaire.

A. Présentation de Monsieur Jean-Luc BROUTIN, nouveau Président du conseil de Développement

Le Président informe les membres du comité syndical d'un changement de présidence à la tête du Conseil de développement le 24 novembre 2022.

Il explique que M. François CAVALIÉ, Président sortant, a souhaité se retirer après avoir exercé trois mandats, et le remercie chaleureusement pour son investissement sans faille auprès du Conseil de Développement.

Christophe THORIN présente ensuite Monsieur Jean-Luc BROUTIN, qui a été élu au poste de Président du Conseil de Développement. Acteur de la vie locale, résidant sur la commune de Mennetou-sur-Cher et actuel Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires sur le département – PILOTE41, Monsieur Jean-Luc BROUTIN a travaillé au sein du conseil Départemental sur des sujets tels que l'environnement ; l'agriculture et l'aménagement du Territoire.

Christophe THORIN laisse ensuite la parole à Jean-Luc BROUTIN pour qu'il puisse se présenter. Ce dernier remercie le Pays de lui avoir offert la possibilité de se présenter à ces élections, et exprime son souhait de participer activement dans l'animation du Conseil. Jeune retraité, impliqué dans la vie locale avec une grande connaissance de notre territoire et de ses enjeux, Monsieur BROUTIN fait part de son investissement et son attention à faire remonter l'expression du terrain.

B. Nouvelles mobilisations du Conseil de Développement

Christophe THORIN laisse ensuite la parole au Directeur, Julien BEAUDON, afin qu'il présente les missions du conseil de développement :

Il a pour mission de participer à l'élaboration des programmes contractuels du Pays et de suivre leur mise en œuvre.

Il est consulté et suit le développement des politiques contractuelles engagées avec les partenaires du Pays (Europe, État, Région, Département41,...).

Des membres du Conseil de Développement ont été associés dans le processus d'élaboration de la nouvelle candidature LEADER à l'été 2022 et quelques membres siègeront dans le collège privé du prochain comité de programmation du GAL (23-27)

Le prochain comité de pilotage PAT qui se réunira en mars associera des personnes ressources du Conseil de Développement sensibles aux questions alimentaires

Un conseil de développement associé aux travaux d'élaboration de la nouvelle contractualisation régionale (Convention d'objectifs et de moyens, structuration des CRST pour chaque s EPCI), aux côtés du Pays et de la région.

Des membres du conseil de développement figureront dans la commission Energie du Pays

7. QUESTIONS DIVERSES

1. Délibération nouvelle tarification PAH

Christophe THORIN informe les membres du Comité syndical qu'une nouvelle grille de tarification a été proposée aux membres du Bureau lors de la réunion du 14.12.2022. Cette nouvelle grille pourrait être mise en place pour la saison 2023 et serait simplifiée.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir voter la modification de la grille tarifaire des visites du Pays d'art et d'Histoire :

- Visites classiques : 6€/personne
- Visites de groupes :
 - De 23 à 30 personnes : forfait de 130€
 - De 31 à 50 personnes : forfait de 160€
 - De 31 à 50 personnes en nocturnes et langues étrangères : forfait de 230€
- Suppression des visites en tarifs réduits pour un passage en gratuité pour tous les habitants des communes concernées par l'animation, les personnes en situation de handicap, les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi.
- La tarification pour les manifestations de grande ampleurs reste inchangée : 8€/personne

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

2. Délibération modificative RIFSEEP – chapitre I-3 portant sur l'IFSE.

Le Président indique qu'après un avis favorable des membres du Bureau le 19 septembre 2022, et afin de pouvoir garantir la rémunération de l'ensemble des agents à temps plein en 2023 et donner un peu plus de souffle au futur chapitre « dépenses de personnels », une augmentation des montants maxima par groupe de fonctions est proposée et soumise au vote – il rappelle également les montants référents maximum de la fonction publique d'état :

| GROUPES DE FONCTIONS | PROPOSITION MONTANTS MAXIMA ANNUELS | RAPPEL – PLAFOND D'ETAT MAX. ANNUELS AUTORISES |
|-----------------------|---|--|
| DIRECTION | 25 000.00 € | 36 000.00 € |
| ATTACHES PATRIMONIAUX | 5 000.00 € | 27 200.00 € |
| ATTACHES TERRITORIAUX | 10 000.00 € | 32 130.00 € |
| ADJOINT ADMINISTRATIF | 10 000.00 € | 10 800.00 € |

Les autres articles demeurent inchangés.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

3. Délibération pour le renouvellement du poste d'assistante de direction-Comptable

Le Président signale que le contrat de travail à durée déterminée de Natacha GUERIN va prendre fin le 13 mars 2023.

Ayant donné entière satisfaction dans son travail, tant en termes de sérieux que d'efficacité, le Président indique que la durée de cet emploi pourrait être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Lors de la prolongation d'une année supplémentaire il pourra être décidé par l'autorité territoriale de proposer à l'agent une procédure de stagiairisation si l'agent répond à tous les critères d'éligibilité.

Christophe THORIN demande aux membres du Comité Syndical, sur proposition du Bureau, de bien vouloir approuver le renouvellement de ce poste.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité

4. Information sur la mise en conformité de la participation de la Collectivité à la protection sociale des agents

Le Président informe les membres du Comité que le Bureau, en date du 25 janvier 2023, a voté à l'unanimité la mise en conformité de la participation employeur à la garantie de complémentaire santé pour ses agents (passage d'un participation de 50% à un montant max. de 39€).

5. Information sur la mise en application de la M57 en vigueur pour le 01/01/2024

Enfin, Christophe THORIN informe les membres du Comité syndical que lors du Bureau du 25 janvier 2023, les membres ont donné leur accord de principe unanime pour le passage au 1^{er} janvier 2024 à l'instruction budgétaire et comptable M57. Une délibération en ce sens et détaillée sera proposée pour avis du comptable public et sera soumise au vote des membres du Comité Syndical en cours d'année.

6. Dates à retenir

Le Président informe les membres du Comité syndical des prochaines dates clés à retenir :

✚ **Le jeudi 09 mars 2023** – à 17h30 à l'Hôtel de Ville de Blois - Réunion Régionale de présentation de la nouvelle démarche de territorialisation avec les membres du Bureau

✚ **Le mercredi 15 mars 2023, à 18h**, à la salle des fêtes de Seigy - prochain comité Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45 et remercie les membres présents pour leur participation.



**Le Président,
Christophe THORIN**